

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JUIN 2010

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2010

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille dix, le lundi vingt-huit juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

Étaient présents : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Luce TROUBAT, Joël AGEORGES, Catherine TOMAS, Alexandre BERTREL, Nelly BIDOT, Véronique LEDUC-TALIGAULT, Joseph MASBERNAT, Christine RENIER, Jacques SAURET, Yanne BENOIST, Ward HOOVER, Isabelle VARQUEZ, Philippe LACROIX, Françoise LEGUILLOU, Christiane AUBRY, Christine BOIDRON-JAMET, Philippe FROT, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Nicole BELLANGER, Christophe GARNIER, Jean-Maurice GUEIT, Valérie MALGONNE.

Représentés par pouvoir : Serge MESKO a donné pouvoir à Yves GIRARD, Bernard MORAT a donné pouvoir à Nelly BIDOT, Nathalie BOUIJOUX a donné pouvoir à Catherine TOMAS, Luc BOURRY a donné pouvoir à Luce TROUBAT, Pascal TURCAN a donné pouvoir à Joël AGEORGES, Michel PASQUIER a donné pouvoir à Philippe BOURLIER

Secrétaires de séance : Philippe BOURLIER, Sabine LECONTE

Session ordinaire

- **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

L'Assemblée prend connaissance du donner acte du Maire concernant les décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire conformément à la délibération du 29 mars 2010.

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût T.T.C.
202	01/05/10	Technique – Contrat de facturation groupée forfaitaire annuel de fourniture d'énergie électrique de différents sites de la Ville de Fondettes - contrat n° 1-84HPJU avec EDF Tours	908,96 €
203	31/05/10	Urbanisme – Défense des intérêts de la Commune dans l'instance introduite devant la Cour administrative d'appel de Nantes par un administré à l'encontre du jugement du Tribunal administratif du 2 juin 2009 concernant un contentieux d'urbanisme et désignation de l'avocat	-----
204	03/06/10	Communication – Convention de prestation de service entre la Ville et la Croix Rouge Française pour la manifestation du 14 juillet - concernant le concert de Marcel et son orchestre	232,80 €
205	14/06/10	Communication – Marché relatif à l'entretien et au dépannage des installations de cuisson et installations frigorifiques des cuisines des bâtiments communaux avec la société DALKIA France à Tours	1 121,86 €
206	14/06/10	Communication – Marché de fourniture d'un abri à vélos pour la mairie et d'un passage sélectif pour l'entrée des terrains de tennis aux Clérisseaux avec la société SEMCO à La-Tour-du-Pin 38110 (1 850 € HT le passage sélectif et 6 251 € HT l'abri à vélos)	9 658,90 €

1. Approbation du compte de gestion du budget général et du budget annexe commerces 2009

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de Monsieur Brégegère, Receveur, pour le budget général et le budget annexe commerces de l'exercice 2009, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du Maire pour le même exercice.

EXCECUTION DU BUDGET GENERAL 2009						
	Dépenses 2009	Variation*	Recettes 2009	Variation	Résultat	Variation
Section de fonctionnement	9 563 578,74	+2,2%	11 364 448,85	+3%	1 800 870,11	+7,20%
Section d'investissement	4 680 689,25	+15,4%	3 949 528,90	-16,70%	-731 160,35	-7,50%
Total cumulé	14 244 267,99	+0,59%	15 313 977,75	-2,90%	1 069 709,76	20,20%

* Les variations sont calculées par rapport à l'année 2008

Le résultat de la section de fonctionnement est en hausse de 7,2 %. Le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement) diminue de 7,5 % ce qui entraîne une augmentation du résultat cumulé de plus de 20 %.

EXCECUTION DU BUDGET ANNEXE COMMERCES 2009						
	Dépenses 2009	Variation*	Recettes 2009	Variation	Résultat	Variation
Section de fonctionnement	189 612,49	+129%	231 741,94	+19%	42 129,45	-63%
Section d'investissement	55 729,08	+ 2,8%	71 802,49	+60,3%	16 073,41	+270,8%
Total cumulé	245 341,57	+78,8%	303 544,43	+26,4%	58 202,86	-43,5%

2. Adoption du compte administratif du budget général et du budget annexe commerces 2009

Sous la présidence de Madame LECONTE, Monsieur Gérard GARRIDO, maire, ayant quitté la salle, l'Assemblée délibérante, par 25 voix pour et 8 contre, adopte le compte administratif du budget général 2009.

EXCECUTION DU BUDGET GENERAL 2009						
	Dépenses 2009	Variation*	Recettes 2009	Variation	Résultat	Variation
Section de fonctionnement	9 563 578,74	+2,2%	11 364 448,85	+3%	1 800 870,11	+7,20%
Section d'investissement	4 680 689,25	+15,4%	3 949 528,90	-16,70%	-731 160,35	-7,50%
Total cumulé	14 244 267,99	+0,59%	15 313 977,75	-2,90%	1 069 709,76	20,20%

* Les variations sont calculées par rapport à l'année 2008

EXCECUTION DU BUDGET ANNEXE COMMERCES 2009						
	Dépenses 2009	Variation*	Recettes 2009	Variation	Résultat	Variation
Section de fonctionnement	189 612,49	+129%	231 741,94	+19%	42 129,45	-63%
Section d'investissement	55 729,08	+ 2,8%	71 802,49	+60,3%	16 073,41	+270,8%
Total cumulé	245 341,57	+78,8%	303 544,43	+26,4%	58 202,86	-43,5%

3. Affectation du résultat de l'exercice 2009 du budget général et du budget annexe commerces

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2009 comme suit :

BUDGET GENERAL

- ♦ **731 160,35 €** pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement
- ♦ **1 069 709,76 €** reporté en fonctionnement.

BUDGET ANNEXE COMMERCES

- pas d'affectation.

4. Bilan des acquisitions et cessions 2009

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2009 annexé au compte administratif de l'exercice 2009, conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'état des cessions immobilières en 2009 affiche un montant global de 463 646,00 €, comprenant :

- la parcelle cédée à Val Touraine Habitat en l'objectif de la réalisation de logements sociaux secteur Les Fosses Thomas
- la cession des terrains du secteur des Deux Croix à l'aménageur SEM Maryse Bastié
- une parcelle de 60 m² sise au Grand Ormeau.

L'état des acquisitions immobilières 2009 s'élève à 24 259,81 €.

5. Présentation du bilan financier 2009 de la caisse des écoles

Le Conseil municipal est informé des comptes de la Caisse des écoles pour l'exercice 2009, conformément à l'article 18 du règlement intérieur du Conseil municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES 2009 Section de fonctionnement	
Recettes	1 045 845,35 €
Dépenses	988 973,68 €
Résultat excédentaire	56 871,67 €

6. Présentation du bilan financier 2009 du Centre communal d'action sociale

Le Conseil municipal est informé des comptes du Centre communal d'actions sociales pour l'exercice 2008, conformément à l'article 18 du règlement intérieur du Conseil municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU C.C.A.S.		
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	93 668,20 €	9 742,55 €
Dépenses	93 254,75 €	0,00 €
Résultat excédentaire	413,45 €	9 742,55 €

7. Subventions complémentaires aux associations

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution de subventions complémentaires aux associations suivantes :

➤ **Association culturelle et d'animation de Fondettes L'Aubrière** : 12 000 € de subvention de la Ville qui sera accompagnée d'une participation de 8 000 € du Conseil Général afin de permettre le maintien des tarifs de l'école musique.

➤ **Union Musicale de Fondettes** : 5 000 € pour maintenir l'activité de l'association.

➤ **Bâteliers de St-Etienne-de-Chigny** : 1 000 € pour la manifestation Jour de Loire.

➤ **FCPE de la Guignière** : 200 € de subvention annuelle.

➤ **Croix rouge** : 500 € pour la gestion de la "vestiboutique".

➤ **Office de tourisme de Luynes** : 1 000 € pour le festival Théâtre en Val de Luynes.

➤ **Association Les Hommes Verts** : 1 079 € au titre de la participation de l'association à Fond'estivales (construction d'un tunnel végétal).

➤ **Association sportive et culturelle du Lycée agricole**

- 684 € pour soutenir l'activité des apprentis du CFPPA
- 130 € de participation pour l'animation du 16 mai 2010 organisée par les lycéens dans le cadre de la rencontre "Bretagne - Val-de-Loire" avec représentation musicale.

➤ **Alerte sportive de Fondettes - section tennis de table** : 284 € de participation pour le déplacement de l'équipe de tennis de table, médaillée départementale, 1ère du championnat régional interclub, qui s'est qualifiée pour l'échelon national organisé à Pont-à-Mousson (54).

8. Décision modificative sur le budget général

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°2 sur le budget général pour effectuer un virement de crédits permettant le versement de la subvention à l'association culturelle et d'animation L'Aubrière, d'un montant de 12 000 € afin d'assurer le maintien des tarifs de l'école de musique.

9. Convention avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la région Centre au titre de la prévention et de l'animation en faveur de la jeunesse

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'adopter la convention avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Région Centre pour le financement d'un poste d'animateur placé sous la responsabilité du directeur de l'association culturelle et d'animation de Fondettes (L'Aubrière) jusqu'au 31 mai 2011 (coût de participation de la Ville : 31 062,90 € par an).

10. Présentation du bilan des activités du service emploi, du logement et du CCAS pour l'année 2009

Le Conseil municipal prend connaissance des activités du service emploi durant l'année 2009, du bilan du logement et du CCAS.

L'Espace des solidarités et de l'emploi Les Tonnelles est ouvert tous les jours de la semaine au public sauf le vendredi matin. Grâce à la polyvalence qui s'est instaurée, chaque agent est à même d'accueillir et de renseigner la population sur les services proposés concernant l'emploi, le logement ou l'aide sociale.

Le concept Les Tonnelles a permis de rassembler différents services en un lieu unique à proximité des usagers, les échanges d'informations sont facilités et la communication est renforcée entre les intervenants :

- services emploi, logement, et social de la Ville
- permanences sociales
- mission locale
- conciliateur
- correspondant de l'armée de l'air

et l'association Touraine Entr'aide qui reçoit dans un bureau côté rue.

11. Modification du règlement des structures multi-accueil de la petite enfance

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement des structures multi-accueil de la petite-enfance de la Poupardière et de la Dorlotine modifié dans l'objectif de se conformer aux directives de la Caisse d'allocations familiales d'Indre-et-Loire.

Les différentes modifications portent sur plusieurs articles et principalement sur :
les modalités d'accueil, l'existence d'une Commission d'attribution de places pour les demandes de garde régulière, les fonctions de la Responsable et de la Directrice, l'effectif encadrant, la mise en place d'une visite des écoles par les enfants qui vont quitter la structure et les participations familiales (suppression des pénalités, révision des contrats et facturation), l'application du taux d'effort immédiatement inférieur à l'enfant porteur de handicap, la réunion d'un Conseil de parents une fois par an ou plus si besoin.

12. Déclaration préalable pour les travaux extérieurs du bâtiment de l'Espace municipal de la Choisille

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la déclaration préalable de travaux pour la réfection du bâtiment de l'Espace municipal de la Choisille (consolidation des arcs en bois extérieurs). La dépense estimée à 26 000 € sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

13. Bilan de la mise à disposition du public du projet et approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan d'occupation des sols

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confirmer que la procédure de mise à disposition du public du dossier "porté à la connaissance" s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le Code de l'urbanisme et approuve le bilan de la concertation.

L'Assemblée approuve la modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols qui consiste à rectifier des erreurs matérielles concernant :

- l'absence de report du trait de délimitation de zonage lors de la modification du POS du 21 juillet 2006 aux lieux-dits Le Grand Ormeau et La Guignière
- Une erreur de report de trait de délimitation de zonage au lieu-dit La Morandière.

14. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	
Filière : MEDICO SOCIALE	
Cadre d'emploi : des puéricultrices cadre de santé	
- Transformation d'un poste à temps plein de puéricultrice cadre de santé en un poste à temps plein d'éducatrice de jeunes enfants	
<i>Puéricultrice cadre de santé</i>	<i>Educatrice de jeunes enfants</i>
- ancien effectif : 2	- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1	- nouvel effectif : 3
👉 Il s'agit du remplacement de la responsable du Relais Assistante Maternelle partant à la retraite à compter du 10 août 2010.	

EMPLOIS NON PERMANENTS NON TITULAIRES

Autre emplois

- Création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2ème classe (besoin saisonnier)
 - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 1

↳ **Il s'agit d'un besoin de recrutement d'un agent non titulaire sur la période estivale dans le cadre des Rendez-vous Sports.**

Contrat de droit privé

- Création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi
 - ancien effectif : 2
 - nouvel effectif : 3

↳ **Les contrats de deux agents actuellement employés au sein des services espaces verts et petite enfance arrivent à échéance en août et septembre 2010. Il s'agit de renouveler le contrat d'un agent et de prolonger le deuxième.**

Par ailleurs, un agent au sein de service Bâtiments bénéficie d'un départ à la retraite début juillet. Il est proposé d'attribuer son poste à une personne éligible à un CAE ou CAE « Passerelle » pour une année avant d'envisager un remplacement pérenne.

15. Mise à disposition d'un agent communal au profit du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à disposition d'un agent communal du cadre d'emplois des rédacteurs au profit du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes, à raison de 60% de son temps de travail, à compter du 1er juillet 2010 pour une année. Le Syndicat mixte prendra en charge la rémunération de l'agent ainsi que les charges sociales correspondantes.

16. Convention pour la mise à disposition d'une partie de la plateforme de dématérialisation des actes de la Collectivité au profit du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure une convention pour la mise à disposition d'une partie de la plateforme de dématérialisation des actes de la Ville au profit du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes afin de permettre la transmission des actes du comité syndical en Préfecture.

17. Information sur les activités de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des principales décisions de la Communauté d'Agglomération concernant la Commune prises en Bureau communautaire du 20 mai 2010 et informe que la commission déchet et assainissement du 11 mai 2010 a décidé de récompenser les écoles lauréates du concours d'affiches intitulé "le quotidien des déchets" dont les élèves de l'école F. Dolto à Fondettes.

. Questions diverses

Soutien de la Municipalité à l'Aubrière

Monsieur GARRIDO fait part à l'Assemblée d'une réunion publique prévue avec les parents d'élèves et les adhérents de l'école de musique de l'Aubrière le 29 juin 2010. A cette occasion Monsieur le Maire exposera les actions mises en place par la Municipalité pour soutenir l'école de musique de l'Aubrière et communiquera le montant des aides financières exceptionnelles apportées pour atténuer les augmentations de tarifs envisagés par l'association (subventions de la Ville, du Département et du Conseiller Général du Canton).

Service de restauration

Monsieur Masbernat, conseiller municipal et président du syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale, rappelle que la ville de Fondettes et le Département ont mis en place le syndicat mixte afin de gérer en régie le service public de restauration (fabrication et distribution des repas) dans l'objectif :

- d'améliorer la qualité du contenu de l'assiette,
- de permettre à l'ensemble des élèves de bénéficier du même service,
- de mieux maîtriser les coûts pour les familles et pour les contribuables.

Chaque collectivité est chargée de fixer les tarifs payés par les familles, assure la facturation et gère les questions de restauration des convives. Chaque collectivité a fait le choix de maintenir les tarifs et de privilégier la qualité du repas.

Le Comité syndical réuni le 24 juin 2010 a estimé le prix de revient du repas à 4,30 € (dont 2,09 € pour le coût alimentaire, 0,44 € pour l'entretien et 1,77 € de charges salariales).

En ce qui concerne le Conseil général, pour les élèves du collège de Fondettes, le prix du repas facturé aux usagers serait fixé à 3,58 € (idem pour tous les collèges d'Indre-et-Loire) avec un forfait de 4 jours par semaine, paiement trimestriel, remboursement en cas de maladie ramené à 5 jours. Le Conseil général prendra en charge la différence entre le prix de revient et le prix payé par les familles.

Pour la Commune, le prix resterait identique pour les élèves des écoles publiques maternelles et primaires soit 2,97 €, la caisse des écoles de la Ville poursuivant la gestion comme auparavant.

Le personnel du syndicat est composé de 8 agents (anciens employés de Sodexo) et d'un gestionnaire chef de production qui prendra ses fonctions la deuxième quinzaine de juillet.

Après la mise en place juridique et technique complexe du Syndicat mixte, la seconde étape à franchir consistera à créer une commission restauration pour le collège de Fondettes et un comité consultatif local pour la Ville afin de mener à bien une politique de qualité et d'éducation à une bonne alimentation. Les économies réalisées permettront entre autres, de développer une meilleure organisation de la pause méridienne telle que souhaitée par les familles.

Fait à Fondettes, le 30 juin 2010
Affiché le 5 juillet 2010